

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du vendredi 08 avril 2022**

Convocation du 1<sup>er</sup> avril 2022

Le Conseil municipal de MARCILLY-LES-BUXY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Florent MARILLIER.

**Sont présents** : Monsieur BURDEYRON Stéphane, Monsieur CLIQUET Ludovic, Monsieur CHAVET Corentin, Madame FRANCOIS Stéphanie, Monsieur GIRARDON Antoine, Monsieur IANUNZIO Jean-Pierre, Monsieur MARILLIER Florent, Monsieur MONNERET Patrick, Monsieur PACAUD Anthony, Monsieur PERROT Vincent, Madame RIPOCHE Ingrid, Madame VIET Laurence, Madame VUILLIER Anne-Laure, Monsieur WITTIG Bernard.

**Ont donné pouvoir** : Madame GOYARD Elodie à Monsieur WITTIG Bernard.

Monsieur Patrick MONNERET est nommé secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 mars 2022**

Madame Ingrid RIPOCHE signale une erreur sur les résultats des comptes du budget annexe épicerie. La rectification est faite.  
Puis, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**Délibération - Vote des taux d'imposition 2022**

Le conseil municipal décide par 12 voix pour, 2 voix contre et une abstention d'appliquer une augmentation de 1.50 % sur les taux d'imposition, pour l'année 2022.

Les taux sont fixés à :

- |                                     |               |
|-------------------------------------|---------------|
| ✓ <b>Taxe foncière (bâti) :</b>     | <b>33.89%</b> |
| ✓ <b>Taxe foncière (non bâti) :</b> | <b>50.16%</b> |

**Délibération - Vote de la redevance d'assainissement 2022**

Le Maire donne connaissance des tarifs de la redevance d'assainissement qui n'ont pas été modifiés depuis 2017 : **Part fixe : 63€ et part au mètre cube d'eau consommé : 0.85€** et demande au conseil municipal s'il souhaite augmenter ces tarifs.

Le conseil municipal décide par 10 voix pour, 4 voix contre et une abstention de modifier le montant de la redevance d'assainissement.

Après en avoir délibéré, il décide par 8 voix pour et 7 voix contre d'augmenter à la fois, le montant de la part fixe et le montant du mètre cube.

Les tarifs sont fixés à :

- **Part fixe :** 64€
- **Part au mètre cube d'eau consommé : 0.90€**

Pour une famille de 4 personnes, l'augmentation est d'environ de 5€ par an.

**Délibération – Vote de la participation pour travaux de raccordement à l'assainissement collectif**

M. le maire expose que pour financer les travaux de raccordement au réseau d'assainissement des eaux usées, réalisés par la commune, une participation pour assainissement collectif (PAC) a été votée par délibération du 11 mai 2012.

Les travaux de raccordement étant très souvent supérieurs au montant de la participation demandée, M. le maire propose de la réévaluer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe par 14 voix pour et une voix contre, le montant de la PAC à 4000€ :

- **Pour tout raccordement au réseau d'assainissement collectif : logements, maisons d'habitation, réhabilitation de bâtiments agricoles, bâtiments artisanaux, industriels ou commerciaux transformés en habitation.**

Le recouvrement de la participation sera exigible à compter du raccordement effectif de la construction au réseau public.

**Délibération - Vote Budget primitif - Budget Commune 2022**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du Maire, vote, par 15 voix pour, les propositions du budget primitif de l'exercice 2022 :

<b>Investissement</b>	
Dépenses	162 893€
Recettes	162 893€
<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	581 820€
Recettes	581 820€

Départ de Mme Stéphanie FRANCOIS à 22h12

**Délibération - Vote Budget primitif - Budget Annexe Assainissement 2022**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du Maire, vote par 14 voix pour, les propositions du budget primitif de l'exercice 2022 :

<b>Investissement</b>	
Dépenses	68 133€
Recettes	68 133€
<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	89 050€
Recettes	89 050€

### **Délibération - Vote Budget primitif - Budget Annexe Cheval blanc 2022**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du Maire, vote par 14 voix pour, les propositions du budget primitif de l'exercice 2022 :

<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	18 697€
Recettes	18 697€

### **Délibération - Vote Budget primitif – Budget Annexe Boulangerie 2022**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du Maire, vote par 14 voix pour, les propositions du budget primitif de l'exercice 2022 :

<b>Investissement</b>	
Dépenses	13 257.86€
Recettes	13 257.86€
<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	10 235€
Recettes	10 235€

### **Délibération - Vote Budget primitif – Budget Annexe Epicerie 2022**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du Maire, vote par 14 voix pour, les propositions du budget primitif de l'exercice 2022 :

<b>Investissement</b>	
Dépenses	8 597.41€
Recettes	8 597.41€
<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	9 299€
Recettes	9 299€

### **Informations diverses**

Rallye de la côte chalonaise : Il passera sur la commune le dimanche 10 juillet 2022. Le pré de M. WITTIG a été retiré de la zone réservée au public par les organisateurs du rallye.

Les enfants des écoles ont réalisé la plantation d'environ 80 arbres avec l'aide des parents et de l'agent communal.

### **Publicité commerces : Auberge Cheval blanc, boulangerie, épicerie**

Le remplacement d'anciens panneaux publicitaires ainsi que l'installation de panneaux supplémentaires seront réalisés dans le courant de la première quinzaine de mai.

Ces panneaux publicitaires reprendront la charte des panneaux existants pour l'ensemble des commerces.

Prochaine réunion du conseil municipal : Vendredi 20 mai 2022

La séance est levée à 23h00.



Le Maire,  
Florent MARILLIER

